

Responsabilité et libertés

Les discours et les faits. Des contradictions flagrantes. Plus elles crèvent les yeux, et moins elles sont dites. Le silence est d'argent.

1980, année d'une campagne de l'Organisation mondiale de la santé sur le tabac, sur la nocivité du tabac.

Il suffit de lever les yeux sur les affiches qui inondent les emplacements adhoc, de parcourir les placards qui couvrent les pages des magazines et des quotidiens (en 1979, les cigarettes venaient en sixième position au palmarès des annonceurs, derrière les «entreprises commerciales», champion toutes catégories, les automobiles, les meubles, les vêtements et les banques et caisses d'épargne), il suffit de redécouvrir cette débauche publicitaire pour que s'impose la disproportion des moyens en jeu, confidentiels pour souligner les méfaits du tabac, massifs et omniprésents pour vanter les mérites de la fumée, associée à la témérité bon teint, au succès amoureux, même au goût de la nature et à l'amour de l'environnement. Ne riez pas: si les publicitaires ont ces culots-là, c'est qu'ils comptent que leurs arguments feront mouche, sur le conscient ou l'inconscient; ces slogans-là sont l'exact reflet de l'estime dans laquelle on tient le consommateur.

L'influence insidieuse de la publicité désamorce aisément les maigres efforts d'éducation sanitaire. Conditionnement intégral subi dans la satisfaction de la libre consommation. La boucle est bouclée lorsqu'à la moindre velléité de contre-attaque sous la forme d'un projet de réglementation engageant l'Etat, les défenseurs patentés des libertés individuelles s'autorisent à ricaner face à l'austérité calviniste des opposants et finissent par défendre le

droit aux excès sous le signe de la liberté du commerce et de l'industrie.

Dans ces conditions, pourquoi se priver de défendre la fumée sous le prétexte qu'elle contribue au financement de l'assurance-vieillesse? Pourquoi ne pas brandir la menace du chômage chez les producteurs et les distributeurs de cigarettes?

La liberté d'un commerce florissant et d'une industrie prioritaire et toute-puissante piège la liberté sociale et ligote les individus.

C'est dire en tout cas que, en l'état actuel des rapports de forces, l'appel à la responsabilité individuelle pour la santé, axe unanimement admis des réformes indispensables dans ce secteur, prend l'allure d'une farce idéologique.

Les principes et la politique

Guy Fontanet, démocrate-chrétien genevois, à titre de responsable du Département de justice et police, est notamment chargé des problèmes relatifs à la circulation. A l'assemblée de son parti, il s'est prononcé dernièrement, avec la majorité — voilà qui va faire plaisir à Kurt Furgler! — contre la loi instituant le port obligatoire de la ceinture de sécurité et du casque. «Oui à la vie», mais pas sur la route. Nuance.

Toujours à Genève. Conseiller d'Etat chargé du Département des finances et contributions, le radical Ducret a quant à lui entraîné son parti dans le refus des deux arrêtés fédéraux soumis au peuple le 30 novembre et qui transfèrent à la Confédération tout ou partie de deux recettes actuellement partagées avec les cantons: en toute solidarité confédérale.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 564 23 octobre 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Yvette Jaggi

Parlementaire et minoritaire

Les retombées politiques de la retraite de la députée communiste vaudoise A. C. Ménétrez (DP 563) ont quelque peu rejeté dans l'ombre les circonstances de sa démission du Grand Conseil vaudois. L'événement est pourtant à coup sûr exceptionnel dans les annales officielles à cet échelon. Le diagnostic posé par la démissionnaire sur l'activité du Législatif vaudois mérite d'être connu et discuté. Voici donc la lettre envoyée par A. C. Ménétrez annonçant son départ à ses pairs.

Par cette lettre, je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission du Grand Conseil, et de procéder à mon remplacement.

Les raisons qui me poussent à renoncer à ce mandat sont diverses, et toutes n'intéressent pas cette assemblée, notamment les divergences de vues qui actuellement m'opposent à mon parti.

Après presque quinze ans passés dans ce Grand Conseil, j'éprouve un besoin important de renouvellement, et j'estime que le renouvellement lui est également nécessaire. Trop souvent, les jeux sont faits d'avance, et les énergies se gaspillent. Loin d'entraîner votre adhésion, le travail inlassable de la gauche — dont je continue à croire qu'il était et qu'il reste important — ne parvient tout au plus qu'à créer le malaise. Et même, s'exprimant dans le cadre de cette noble institution de la démocratie bourgeoise qu'est le Grand Conseil, notre contestation contribue souvent davantage à donner bonne conscience à la droite qu'à l'inquiéter.

Le plus grave — et c'est surtout ce qui motive ma décision — c'est que pendant ce temps, les citoyens de ce canton se sentent de moins en moins concernés par ce qui se passe ici, s'en méfient, ou l'ignorent. Je ne les tiens pas pour responsables de cette ignorance. Notre base démocratique s'effrite, et je crains que bientôt nos beaux discours ne s'adressent plus qu'à nous-mêmes. Le décalage entre ce

qui se dit du côté de la majorité et les aspirations populaires me paraît considérable. Il est arrivé souvent que des groupes, des associations ou des comités aient demandés à être entendus. Mais la majorité de cette assemblée a généralement considéré qu'elle pouvait se passer de les recevoir. Son refus de savoir, de se renseigner, d'écouter, est un des aspects les plus affligeants de ce travail parlementaire. N'est-ce pas apparu à l'évidence lors de l'examen de la gestion? Aucune curiosité, aucun débat, rien! La lassitude ou la confiance aveugle... Et lorsqu'une idée de la gauche fait son chemin, imposée par une nécessité sociale dont vous ne pouvez nier l'évidence, comme c'est le cas pour l'égalité entre hommes et femmes, il existe toujours des moyens subtils pour la récupérer, par opportunisme politique, en la vidant de tout contenu.

Ma démission n'est donc pas la marque d'un découragement, ni d'une intention de renoncer à toute activité politique. Au contraire. Si je tiens pour nécessaire, pour un temps, de renoncer aux discours parlementaires, c'est pour rejoindre ceux qui, hors de ce Grand Conseil, se battent pour l'amélioration de leurs conditions de vie, pour plus de justice et de liberté. Je souhaite avoir plus de temps, de disponibilité et d'énergie à consacrer à cette lutte essentielle.

En m'excusant d'avoir, par cette dernière homélie, quelque peu troublé vos habitudes, je vous présente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

SOLIDARITÉ

Aide au tiers monde: un souffle nouveau

Un programme de 1,65 milliard pour les trois prochaines années adopté par le Conseil national avec seulement trois oppositions: l'idée que la Suisse doit accroître son aide publique au développement (0,21 % du PNB en 1979, 0,31 % en 1983 si le programme ne fait pas les frais, comme c'est déjà

décidé pour 1981, des mesures d'économies) semble, malgré les ambiguïtés, faire son chemin. Jusqu'à la Société pour le développement de l'économie suisse (Sdcs), officine du grand patronat helvétique, qui en décrit la nécessité dans un journal distribué à tous les ménages! Etonnant consensus, qui recouvre aussi bien ceux qui redoutent le mauvais effet sur la scène internationale d'un effort par trop éloigné de l'objectif de 0,7 % du PNB déjà atteint par la Norvège, la Suède et les Pays-Bas, et pour qui l'aide publique se suffit à elle-même (on prépare la voie de nos exportations), que ceux pour qui l'aide publique n'est qu'un volet d'une politique globale qui doit comprendre la transformation de nos rapports commerciaux avec le tiers monde.

DÉCENTRALISATION, DÉMOCRATIE

Unanimité factice, manifestation de l'écart qui peut exister entre la conscience des élites et celle de la population sur certains problèmes (souvenez-vous de l'initiative Schwarzenbach!)? Dans le courrier des lecteurs des quotidiens s'exprime la méfiance envers une aide gérée par une bureaucratie et qui, loin de servir à la satisfaction de vrais besoins, irait enrichir des dictateurs et accroître des budgets d'armement. Il n'y a pas que de l'égoïsme hypocrite derrière ses réactions, mais aussi le souci d'une efficacité réelle de l'aide.

Une initiative populaire qui a abouti dans le canton de Genève propose d'autres voies, susceptibles de donner un nouveau souffle au débat provisoirement clos lors du rejet en 1976 d'un prêt de 200 millions à l'association internationale de développement, l'IDA: c'est l'initiative 0,7 pour la création d'un fonds cantonal d'aide au développement.¹

Elle part d'une réalité: en Suisse, la coopération au développement n'est pas seulement le fait de la Confédération mais aussi — pour des montants modestes — de la plupart des cantons (1,821 million en 1979) et de dizaines de communes (2,286 millions en 1979). Autre réalité: les finances fédérales se portent mal, et le montant qu'il faudrait

plus que tripler pour atteindre 0,7% du PNB représente déjà 2,5% du budget de la Confédération.

Dès lors, l'initiative 0,7 propose que le canton de Genève comble chaque année, par rapport au revenu cantonal, la différence entre le taux de l'aide fédérale et l'objectif de 0,7%, déduction faite de l'aide des communes genevoises.

Du même coup se trouve élargie la prise en charge de la solidarité avec le tiers monde et raccourci l'écart entre le contribuable et l'utilisation des fonds. Foin d'intermédiaires; d'ores et déjà l'aide genevoise, celle du canton comme celle des communes, s'effectue sous forme de coopération technique à taille humaine: une école, un puits, un camion... Dans les communes, chaque projet est passé au crible d'une commission du législatif. C'est aussi l'occasion d'une prise de conscience: la ville de Meyrin, parallèlement à cet effort, a orga-

nisé en 1977 une semaine d'information tiers monde qui sera renouvelée en 1981.

Décentralisatrice, l'initiative 0,7 parie sur la démocratie: non seulement parce qu'elle devra être approuvée par le peuple mais parce qu'elle transfère du Conseil d'Etat au Grand Conseil la décision sur les projets retenus, avec possibilité de référendum (sur le choix fait, le montant dégagé restant de toute façon affecté à l'aide au développement). C'est la garantie d'une plus grande transparence de l'aide et d'un débat public sur les formes qu'elle doit prendre.

Verra-t-on dans les mois à venir des initiatives similaires lancées dans les autres cantons qui en 1976 s'étaient montrés favorables à l'IDA: Neuchâtel, Bâle-Ville et le Tessin?

¹Le Comité d'initiative édite un bulletin mensuel; adresse utile: case 44, 1211 Genève 25.

GRANDES LIGNES

La Suisse des clichés

La Chancellerie fédérale met gratuitement à la disposition des citoyens une édition illustrée des «Grandes lignes de la politique gouvernementale» soumises en janvier à l'Assemblée fédérale et qui ont fait l'objet d'un débat approfondi durant la session de mars.

Cette brochure semble plus agréable à consulter que les précédents rapports même si la prose officielle n'a rien à voir avec des textes publicitaires concoctés par une maison spécialisée. Rien de luxueux mais une présentation claire pour ce quatrième rapport (le premier a été présenté pour la législature 1968-1971).

Sous une photo de dirigeantes des mouvements de consommatrices: «Ces femmes qui remettent à la Chancellerie fédérale des listes de signatures à l'appui d'une initiative populaire demandent à la

Confédération de prendre des mesures aux fins de sauvegarder les intérêts des consommateurs.»

Un policier à la recherche d'indices: «L'arrestation à Zurich du présumé terroriste allemand Rolf Clemens Wagner, qui venait d'attaquer une banque à main armée, tuant dans sa fuite une passante, est la preuve que notre pays n'est pas épargné par l'actuelle vague de terrorisme international.»

Plus loin une batterie de caisses d'un hypermarché: «Dans une économie de marché moderne, le consommateur est parfois dérouté par le gigantesque éventail des produits qui lui sont proposés. Il est donc nécessaire de créer une base constitutionnelle permettant à la Confédération d'aider le consommateur à faire son choix.»

Des étrangers embarquant dans un train: «Les étrangers habitant la Suisse ne doivent pas être seulement considérés comme des travailleurs précieux pour notre économie. Nous nous devons également de leur donner la possibilité de s'intégrer dans notre communauté nationale.»

Toute une Suisse en raccourci!

La bombe ou l'emploi

Manifestation mortuaire samedi dernier à Winterthour: un millier de personnes vont déposer en cortège un cercueil tendu de noir au siège de la société Sulzer. Les manifestants répondent ainsi à l'appel de la communauté de travail contre les exportations atomiques et protestent contre la livraison d'une usine d'eau lourde (500 millions de francs suisses) par Sulzer à l'Argentine, avec la bénédiction de l'Office fédéral de l'énergie. Sulzer ne bronchera pas; sa position est claire: l'eau lourde sert simplement à refroidir les centrales nucléaires fonctionnant à base d'uranium enrichi et l'installation en question ne saurait favoriser la fabrication de la bombe A. Soutien réconfortant pour la direction de Sulzer: les syndicalistes FTMH de Winterthour, préoccupés par le maintien de l'emploi et faisant valoir que seuls des produits techniquement très développés permettront à l'industrie suisse des machines de garantir l'emploi à long terme. C'est loin, l'Argentine.

Le nucléaire, oui, mais ailleurs

En juillet dernier, la Cedra, société coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs, chargeait la Société suisse de marketing de sonder les Suisses à propos du stockage des déchets dans notre pays. Question: «Etes-vous pour ou contre le fait qu'on procède dans certaines régions à des forages d'essai qui doivent indiquer aux spécialistes si le stockage de déchets radioactifs est techniquement possible dans ces endroits?» Réponses: 61,6% de «oui», 37% de «non» et 1,4% sans opinion. Question encore: «Etes-vous d'accord que le forage d'essai ait lieu dans votre commune?» Réponses: 43,1% de «oui», 55,9% de «non» et 1% sans opinion. La solidarité confédérale n'est pas un vain mot: un tiers des «oui» de principe signifient «oui mais pas chez moi».

Douze minutes d'émission pour une condamnation

«Temps présent» du 23 février 1978 à la Télévision romande: une émission de près de nonante minutes sur un thème délicat, «La protection des inculpés et la prison préventive». Titre de la première partie de l'information complexe diffusée ce soir-là: «L'arrestation. Droit de se taire?» Sur le petit écran, deux personnes détaillent leurs expériences dans ce domaine. Ces interviews (douze minutes au total) motivent une plainte de la Fédération romande des téléspectateurs et auditeurs (FRTA): d'injustes soupçons auraient été propagés à l'encontre de la police genevoise, laquelle aurait été, au surplus, privée par les journalistes de la possibilité de répliquer sur le champ. Remarquable réflexe d'un groupement de téléspectateurs qui prend ainsi en charge l'honneur des forces de l'ordre qui n'ont, elles, pas jugé bon d'intervenir, au moins à ce que l'on sait.

La plainte suit son cours (au début du processus, la commission ad hoc dite commission Reck n'existe pas encore). Premier temps: la SSR refuse de donner suite à la réclamation. Mais la FRTA ne lâche pas prise et le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie (DFTCE), interpellé en tant qu'autorité de surveillance de la SSR, lui donne partiellement raison.

LA LEÇON DE JOURNALISME

A ce stade des opérations, il faut s'en souvenir, un premier accrochage important: le Département fédéral fait la leçon à la SSR et en profite pour livrer sa recette de la «diligence journalistique» qui n'aurait pas été respectée. A la clef de sa prise de position, un petit code de conduite à l'intention des journalistes qui doivent ainsi en tout temps

- effectuer des recherches approfondies,
- connaître la matière,

- vérifier dans la mesure du possible les faits repris de tiers,
- utiliser des moyens adéquats (image et sons),
- entendre et rendre équitablement l'opinion opposée,
- n'avoir aucune idée préconçue sur le résultat du travail journalistique.

A l'époque, le semonce fait grand bruit: depuis des mois, voire des années, principalement en Suisse alémanique, la Télévision est la cible d'attaques systématiques de la part des milieux conservateurs. La mise en question de la SSR est du reste d'autant plus insistante que les convoitises politiques se doublent d'appétits économiques: manifestement les mises en cause du travail des journalistes servent admirablement les intérêts des adversaires du monopole de la SSR, pressés d'exploiter à leur profit le marché des ondes.

UN TEST

Deux ans et demi après la diffusion de ce «Temps présent», l'affaire est donc devant le Tribunal fédéral. C'est la SSR elle-même qui a pris l'initiative de ce dernier rebondissement judiciaire; elle espère à la fois que justice lui sera rendue sur l'enjeu précis et provoquer des éclaircissements sur un plan plus général, sur des thèmes aussi controversés que l'objectivité ou la liberté d'expression, telles qu'elles découlent de la concession que lui a accordée le Conseil fédéral, sur les limites du pouvoir de surveillance de l'Etat sur les programmes.

Le moins qu'on puisse dire est que depuis deux ans les appétits politiques et financiers sur l'audiovisuel national ne se sont pas calmés. Bien au contraire: c'est au grand jour que manœuvrent les groupes de pression, en éclaireurs des industriels qui guettent un assouplissement des règles monopolistiques en vigueur. Qui plus est encore: au moment où la Confédération tente, par commission interposée, de jeter les bases d'une politique globale des médias, où s'annonce un nouveau

débat sur un article constitutionnel en matière de radio-TV, où sur le plan technique (TV par câble, notamment) on est à la recherche de nouveaux cadres légaux, la décision du Tribunal fédéral devient d'une importance cruciale.

DU CONSEIL FÉDÉRAL AU TRIBUNAL FÉDÉRAL

Vendredi passé donc, tombe la sentence. Selon l'usage, il faudra attendre la publication de l'arrêt pour interpréter valablement, et dans le détail, les réponses des cinq juges de la Cour de droit public. D'ores et déjà apparaissent des lignes de forces: — La SSR a eu raison de s'adresser au Tribunal fédéral et non pas au Conseil fédéral pour déposer son recours; l'acquis est ici considérable: en se déclarant compétent pour traiter du sujet, le Tribunal fédéral libère en quelque sorte la SSR de la tutelle politique exclusive de l'Exécutif central.

— Comme prévu, la mission de surveillance du DFTCE est confirmée.

— Plus neuf: malgré l'absence d'un article constitutionnel précis la construction légale au chapitre radio-TV paraît justifiable au Tribunal fédéral: la concession y gagne une force nouvelle ainsi que l'autonomie de la SSR dans sa mission d'information qui l'apparente à un service public.

— Enfin, dans la mesure où le Tribunal fédéral est entré en matière, il faut s'attendre à ce qu'on lui demande souvent de statuer en de pareils cas: l'importance et l'influence de la commission des plaintes et autres instances de recours s'en trouvent diminuées d'autant.

MANQUEMENT À L'OBJECTIVITÉ

Malgré l'importance décisive de ces précisions sur l'organisation de l'institution audiovisuelle, ce qui frappera aujourd'hui le téléspectateur et l'auditeur, c'est la condamnation sans réplique de la séquence incriminée: manquement grave à l'objectivité, ont tranché les juges.

On peut s'attendre que cette décision attise encore dans le public une certaine méfiance à l'égard du

travail des journalistes et des réalisateurs de la SSR. Ce, malgré la modération manifeste du Tribunal qui insiste à la fois sur le droit incontestable de la SSR de produire des émissions critiques, engagées et sur l'existence, semble-t-il, d'une espèce de droit à l'erreur.

Le risque est grand dès lors que ce climat pèse sur la qualité des émissions: c'est la porte ouverte à l'auto-censure, à un petit écran encombré par les voix officielles. Il appartient à la Télévision elle-même de trouver l'antidote à ces programmes de l'insignifiance qui menacent, et contre lesquels jamais aucune plainte ne sera déposée qui déboucherait éventuellement devant les Sages de Mon-Repos. A moins que la FRTA ne décide un jour que l'atteinte à l'honneur de la police, c'est que ses représentants en disent le moins possible devant les caméras, que l'atteinte à l'honneur du monde politique, c'est que ses représentants se cantonnent dans des phrases aussi creuses que ronflantes, sous le couvert de la respectabilité du pouvoir.

LE TÉLESPECTATEUR MOYEN

Qu'à cela ne tienne, dira-t-on, les retombées inévitables de sa décision n'allaient pas empêcher le Tribunal Fédéral de trancher! Certes, mais des doutes planent tout de même sur les méthodes d'examen de la cause.

ANNEXE

De l'image au texte

A titre documentaire, et si certains de nos lecteurs gardent un souvenir de l'émission incriminée, voici un extrait de la transcription écrite des minutes contestées par la FRTA. En fait, le début du chapitre intitulé «Arrestation. Le droit de se taire?» Il s'agit d'un travail effectué par les soins du Département des transports, des communications et de l'énergie, compris bien entendu dans les docu-

Voilà une séquence de douze minutes isolée dans une émission d'une heure et demie et dont on évalue l'objectivité de manière ponctuelle, hors du contexte, comme si elle devait être parfaite à tout instant: le précédent est fâcheux, qui justifiera tous les soupçons fondés sur un décortiquage systématique d'émissions dans lequel se sont spécialisées diverses officines.

Voilà des images analysées comme un texte écrit, au mépris des caractéristiques propres du langage télévisuel: la façon du Tribunal d'auditionner les «témoins» confirme l'impression qu'on a entendu l'émission plutôt qu'on l'a vue.

Voilà enfin une émission dont on juge l'impact sur le «téléspectateur moyen» selon des critères pour le moins flous: la FRTA avait, dans son souci de confondre les gens de TV, avantage à tenir pour quasiment nulle la capacité de discernement du téléspectateur, susceptible, à son avis de tomber dans tous les «pièges» tendu par la réalisation incriminée; d'où tient-on, par exemple qu'il ne suffit pas d'un titre de journal reproduit quelques instants à l'écran pour contrebalancer valablement un témoignage? En l'occurrence, après les interviews visées et qui mettaient en cause la police genevoise, on put voir reproduites les lignes suivantes «Après la manifestation contre Champ-Dollon, MM. Fontanet et Warynski démentent les accusations des manifestants».

ments à disposition des juges fédéraux. De l'image au texte, donc.

M. Thiévent, chef de la Sûreté du canton de Genève, parle de manière tout à fait générale des droits des personnes arrêtées et de la manière de procéder de la police.

- *La télévision montre ensuite divers articles de journaux dont on peut lire les titres:*
- *Manif' contre Champ-Dollon.*
- *Manifestation autour des prisons.*
- *Pour une manifestation qui n'a pas eu lieu.*

Quadrillage policier imposant dans la Vieille-Ville.

— *A la fin de cette séquence, on voit apparaître sur l'écran un calicot portant l'inscription: «Vive la lutte des détenues» et montrant une fenêtre de prison dont sortent des bras tendus. Il s'agit, là aussi, d'images immobiles.*

— *Puis la télévision présente «Françoise» et la personne qui l'interview, pendant qu'une commentatrice hors-champ déclare: «Le 25 mai dernier, lors d'une manifestation non autorisée contre Champ-Dollon, Françoise est amenée au poste de police, soupçonnée de garder sur elle des œufs remplis de peinture». A la fin de ce commentaire apparaît l'image immobile du tract annonçant la manifestation.*

«Françoise»: *«Deux inspectrices sont venues munies d'une machine à écrire et elles ont tout de suite dit que je devais me déshabiller — Et je n'ai pas très bien compris pourquoi — Mais enfin quand on est un peu terrorisé, quand on est là-bas, on écoute et on fait ce qu'ils disent — Alors mon premier réflexe était de me déshabiller — Très gênée — Et les inspectrices ont trouvé que ça ne suffisait pas que je me trouvais complètement nue devant elles — Même enfin plus, me baisser pour regarder dans mon anus et dans mon vagin — Enfin elles cherchaient je ne sais quoi comme si je cacherais quelque chose d'incroyable là-dedans — Et puis ensuite elles sont ressorties et deux minutes après elles sont rentrées avec deux agents de la sûreté que j'avais déjà vus dans la manifestation — Oui bon, ils se sont fait une joie de faire des commentaires sur mon physique, de me dévisager de haut en bas sans arrêt — Vraiment me montrer qui était fort, une fois que j'étais là-bas dedans, que c'était vraiment eux qui étaient forts — Tout de suite, ils ont commencé de me faire des commentaires du style: alors maintenant t'es moins fière seule en face de nous, et à poil en plus — Bon des*

SUITE ET FIN AU VERSO

De l'image au texte

commentaires sur mon physique évidemment — Et ils sont restés là pendant quelques minutes à m'observer — Pour moi, c'était vraiment terrible, parce que quand on est déjà? tout à coup, on ne comprend pas très bien pourquoi on est sale — Mais en plus face à ces deux types qui étaient là en face de moi et bon, moi qui étais nue — Je me sentais moins que rien — J'étais humiliée — Je me sentais vraiment violée par les regards de ces deux types qui n'arrêtaient pas de me dévisager et puis de profiter du rapport de force qu'ils avaient — C'est vraiment une scène qui est insupportable.»

— A la suite de cette interview, la télévision montre M. Thievent, chef de la Sûreté du canton de Genève, donc un responsable de la police critiquée,

qui déclare, apparemment en réponse à une question non précisée d'une journaliste:

«Lorsqu'on interpelle quelqu'un et que cette personne est conduite dans nos bureaux, il est bien entendu que dans chaque cas, on lui dit pourquoi on l'a interpellé et pourquoi il est entendu — De toute façon, c'est implicite lorsqu'on commence à l'interroger, il est bien entendu qu'à ce moment-là on est obligé de donner les raisons de l'interrogatoire et d'orienter les questions dans ce sens — Vous comprenez.»

— Journaliste: «Est-ce qu'il est informé de ses droits à ce moment-là?»

— Thievent: «Bien sûr qu'au stade de police non — Ce n'est pas prévu — Il n'est pas prévu que la personne soit informée de ses droits — Il est bien entendu que si elle s'insurge, je compte une mesure etc, qu'il nous appartient de donner une explication et de lui exposer également en vertu de quelle législation, en vertu de quel pouvoir on le fait — C'est normal.»

GRÈVE

L'isolement des typos

Syndicat suisse du livre et du papier (SLP): débrayages à Zurich et Winterthour, grève d'aver-tissement dans l'Est vaudois, arrêts de travail à Genève et à Lausanne pour peser sur le «partenaire» social patronal et obtenir un contrat collectif «digne de ce nom» — treizième salaire dès 1980, 2000 francs pour tous les auxiliaires, femmes et hommes, droit de recyclage pour tous, pendant les heures de travail, interdiction de licencier des femmes enceintes, intégration des apprentis au contrat. Le compte à rebours est lancé pour le 30 novembre, date limite pour la conclusion de l'accord en question (une majorité des deux tiers dans les sections du SLP sera nécessaire pour que triomphe une ligne «dure» décidée à imposer une

liste de revendications allant nettement au-delà de simples aménagements salariaux). Aux prises avec des difficultés inhérentes à la mutation technologique des arts graphiques (diminution de 20% des effectifs en sept ans), le Syndicat du livre et du papier a choisi seul la forme de son combat: nulle part ailleurs dans le monde syndical helvétique l'arme de la grève n'est utilisée avec une telle détermination et dans une telle unité de mouvement. Cette autonomie se double d'un isolement manifeste jusque dans la gauche syndicale: rarement aura-t-on vu des actions de protestation et de revendication aussi fermes rencontrer aussi peu d'échos et provoquer aussi peu de manifestations de solidarité. Si cela devait durer, il est certain que l'Association suisse des arts graphiques, l'homologue patronal du SLP, s'en trouverait confortée dans sa détermination de ne rien céder de plus qu'elle était prête à accorder en mars dernier, dans le cadre d'un contrat accepté par les négociateurs syndicaux mais refusé par la base du syndicat.

A qui profite le crime...

Dieu merci, maintenant, j'ai compris! Et vous allez comprendre à votre tour!

Vous savez, l'attentat de Paris, devant la synagogue... On se demandait bien... J'ai été passer quelques jours chez des amis allemands. Désireux de m'éclairer, j'ai acheté la *National-Zeitung* — naguère *National-und-Soldaten-Zeitung*. Laquelle titre judicieusement son article: *Jüdischer Terror* — *Terreur juive... Terrorisme juif*.

Partant du principe: *Cui prodest* (Celui à qui profite le crime, celui-là est le coupable), la *National-Zeitung* du 10 octobre fait remarquer que la droite est plus ou moins hors la loi, alors que les extrémistes de gauche et les échauffés israéliens (*israelitische Hitzköpfe*) peuvent s'ébattre comme bon leur semble. Ce qui l'amène à se demander si l'attentat de Paris n'était pas destiné à soutenir la cause politique juive, bien loin de vouloir causer du tort aux Juifs...

LE FINANCEMENT DES GOULAGS

Cependant, avec une honnêteté intellectuelle émouvante, le journal croit devoir conclure:

«Pour éviter tout malentendu: à l'heure actuelle, on n'a pas la preuve que les responsables de l'attentat de Paris soient les Services Secrets israéliens...»

Espérons qu'on finira par la trouver, et «tant qu'à faire», comme disait ma grand-mère, je me demande si en cherchant bien, on ne finirait pas par découvrir que les goulags sont financés par le capital international, de même qu'Auschwitz fut mis en scène par la juiverie, internationale elle aussi, et le coup d'Etat de Pinochet préparé en

sous-main par Allende... En tout cas, il y a là un riche filon, qui ne demande qu'à être exploité.

* * *

Événements de Zurich, événements de Lausanne... Au sujet des premiers, un texte que j'ai sous les yeux, une déclaration du Groupe d'Olten¹:

«Les événements de Zurich sont pour les membres du Groupe d'Olten des événements qui ne s'expliquent pas seulement par une politique de la jeunesse (= envers les jeunes) erronée.

»Malgré quoi, nous demandons dans un premier

temps la réouverture immédiate du Centre autonome de la jeunesse. En même temps, nous en appelons à la police, pour qu'elle respecte cet Etat de droit que les politiciens et les autorités ne cessent d'invoquer, et nous attendons des instances politiques que les excès policiers soient l'objet de poursuites judiciaires. En outre, nous invitons la population à s'informer des événements et à ne pas se contenter du rôle de badauds. Nous estimons que le droit de manifester va de soi, dans une démocratie, et nous n'acceptons pas que des

citoyens qui usent de ce droit soient «criminalisés». Autrement, il serait à craindre que les jeunes se laissent acculer au terrorisme ou retombent dans la résignation.

»Réfléchir, modifier, planifier, élaborer de nouveaux modes de vie en commun — voilà qui serait préférable. Pour tout le monde.»

J. C.

¹Voir à ce sujet: «Die Zürcher Unruhe» (Arte-Verlag), textes publiés par le Groupe Olten, deuxième édition augmentée.

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER



On endort bien les lapins

UN POUR TOUS, TOUS POUR UN

Malades et rentiers

L'Institut de sociologie de Berne présentait, lors d'une conférence de presse, en septembre 1979, les résultats préliminaires concernant une vaste étude sur les revenus des rentiers. Présentation bâclée; avec des erreurs grossières non admissibles d'un organisme universitaire, un manque grave, vu les circonstances (situation électorale) et l'importance du sujet sur les plans social et politique. Il y allait en fait aussi de la crédibilité de la recherche en sciences humaines, où les difficultés d'interprétation sont grandes et les utilisations abusives de résultats sont fréquentes (analyse dans DP 514, 532, 536, 537 et 538).

Une étude approfondie sur les revenus des rentiers aurait dû être conduite depuis longtemps. La législation sociale a évolué rapidement, mettant en jeu des montants considérables. Or, de nombreuses décisions ont été prises en méconnaissance des situations économiques fort disparates des rentiers.

Il ne fait aucun doute que la situation économique a une influence sur l'état de santé, sur l'accès aux soins et les modalités de dispensation médico-sociale. En 1966 par exemple, une

forte revalorisation des rentes AVS a eu un effet indirect remarquable, mis en évidence par les études hospitalières vaudoises: la «demande» d'hébergement dans les homes de vieillards a baissé fortement. En effet, de nombreuses admissions étaient dues à des causes sociales et financières, et non médicales. Un revenu sûr, pendant la vieillesse, même peu élevé, est favorable à la santé; l'AVS a permis d'éliminer des facteurs de décompensation psychique chez des vieillards qui craignaient de ne plus pouvoir travailler et donc ne plus gagner leur vie, de devoir déménager, de dépendre d'autrui ou des services d'assistance, etc.

Aujourd'hui, la plupart des admissions dans les établissements de personnes âgées sont causées par la maladie ou les handicaps du grand âge. on y entre plus âgé qu'auparavant, le plus souvent dans un état de dépendance médicale. La structure des besoins médico-sociaux a donc été fortement modifiée par un aménagement d'une des branches vieillesse de la sécurité sociale. Cependant, de nombreuses adaptations sont encore nécessaires.

Les inégalités cumulées parmi la population des rentiers maintiennent une part importante d'entre eux dans une situation précaire. Pour le seul domaine de la santé, les cotisations d'assurance maladie pénalisent les économiquement

faibles; la franchise qui peut, sur un plan général, avoir des effets utiles, frappe les vieillards, fréquemment malades; le recours aux soins à domicile — sauf dans les communes qui subventionnent ces services infirmiers — n'est guère possible pour les personnes âgées dont les revenus sont faibles, car les caisses-maladie ne remboursent pas ces prestations. D'où des hébergements «abusifs», alors qu'existent des «solutions alternatives» plus humaines et moins coûteuses, etc...

Il faudra se souvenir de ces enjeux capitaux lorsque le travail de l'institut bernois fera parler de lui, notamment à l'occasion du procès que le principal responsable du travail en question intente à ses critiques. Politiquement, le mal est fait, semble-t-il: les sirènes des milieux conservateurs ont trouvé-là une caution «scientifique» pour leur politique de sape de la politique sociale helvétique (menée en particulier sous le signe des économies budgétaires), une caution qu'ils n'osaient probablement pas espérer. Après examen, il ne semble pas que la présentation des résultats définitifs de l'enquête permettra de faire machine arrière avec toute la clarté désirable: les avertissements n'ont pas été entendus et déjà se multiplient dans des travaux universitaires les références à l'enquête bernoise. Le rouleau compresseur est en marche.

A SUIVRE

Tiers monde, côté commerce et côté coopération, devant les Chambres fédérales. Côté commerce, c'est-à-dire côté garantie à l'exportation (DP 561), on gardera en mémoire la souplesse du parti démocrate-chrétien: c'est le coup d'éclat de la proposition Blunschy, tendant à lier l'octroi de la garantie au respect des principes fondamentaux de la politique suisse en matière de développement, et à la clef l'auréole «tiers mondiste»; c'est, quelques

jours après, l'alignement sur la position de repli mitonnée de main de maître par le radical Fritz Honegger, court-circuitant la proposition Blunschy, et à la clef l'auréole retrouvée de parti gouvernemental. Côté coopération (reconduite pour trois années supplémentaires, 1650 millions de francs de crédits), on retiendra la déconcertante partialité libérale: pour le débat d'entrée en matière, 22 inscrits, le libéral vaudois Bonnard demande la réduction du temps de parole à cinq minutes par intervenant; la veille, il n'avait pas

bronché lors de la discussion sur les crédits militaires, 1550 millions, pour laquelle on prévoyait également 22 députés inscrits. Il y a millions et millions.

* * *

Orell Füssli Publicité vient d'acquérir une participation majoritaire dans l'entreprise d'édition Akeret, à Dielsdorf dans le canton de Zurich. Cette imprimerie édite deux quotidiens régionaux, «Der Züricher Bieter» et «Der Zürcher Unterländer» ainsi que des périodiques.